



**VILLE DE QUIBERON
MARCHE PUBLIC
DE FOURNITURES
ET DE SERVICES**

**REGLEMENT
DE LA CONSULTATION**

**FOURNITURE ET ORGANISATION DES FEUX D'ARTIFICE
DU 14 JUILLET 2017 / DU 15 AOUT 2017 / DU 28 OCTOBRE 2017**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 7 avril 2017 à 17 heures.

A. Objet et étendue de la consultation

Objet de la consultation : la présente consultation concerne la fourniture et l'organisation des feux d'artifice du 14 juillet 2017, du 15 août 2017 et du 28 octobre 2017 pour la ville de Quiberon .

Mode de passation : La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

B. Conditions de la consultation

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

Date et heure limite de réception des offres : le 7 avril 2017 à 17h.

C. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation et son annexe 1
- Une lettre de commande,
- Un formulaire "Lettre de candidature".

D. présentation des attentes du pouvoir adjudicateur

1) Descriptif des feux d'artifice

Le prestataire fournira un feu d'artifice, rythmé, intense et artistique en exploitant au maximum l'espace défini et répondant à la situation du public. Le feu d'artifice devra être adapté à la configuration du site et mettre en valeur l'environnement naturel proche. Il devra se composer d'une large palette d'effets visuels, et de couleurs différentes. Dans la limite des contraintes liées à la sécurité, le dispositif pyrotechnique mis en œuvre privilégiera les effets permettant à l'ensemble du public de disposer de la meilleure visibilité possible.

a) Feu d'artifice du 14 juillet 2017 :

Le feu du 14 juillet ne sera pas sonorisé. Il intervient dans le cadre des festivités du 14 juillet. A Quiberon, un concert et bal populaire auront lieu avant et après le feu d'artifice, sur une scène située sur l'esplanade Hoche. La durée totale du feu devra être de 15 minutes maximum. Le public attendu est estimé à 10 000 à 15 000 personnes rassemblées sur la plage principalement.

Lieu de tir : solution de base : depuis le Môle de Port-Maria

En option : depuis une barge face à la grande plage. Dans ce cas, la prise en charge de la barge sera assurée par le prestataire.

Le prestataire devra proposer l'emplacement qui lui paraît être le plus approprié pour la réalisation du spectacle.

Date et horaire : Jeudi 14 juillet 2017 à 23h15.

b) Feu d'artifice du 15 août 2017 :

Le feu d'artifice du 15 août ne sera pas sonorisé, il intervient dans le cadre des festivités du 15 août. Une fête de la sardine aura lieu sur le site du Fort Neuf en début de soirée. Le feu d'artifice clôt cette fête. La durée totale du feu devra être de 15 minutes maximum. Le public attendu est estimé à 10 000 personnes.

Lieu de tir : Depuis une barge à Port Haliguen, face à la plage du Porigo. La prise en charge de la barge sera assurée par le prestataire.

Le prestataire devra proposer l'emplacement qui lui paraît être le plus approprié pour la réalisation du spectacle.

Date et horaire : Mardi 15 août 2017 à 23h00.

Il est souhaité des bombes nautiques pour ce feu.

c) Feu d'artifice du 28 octobre 2017

Ce feu d'artifice s'inscrit dans le cadre du Festival Presqu'île Breizh de Quiberon organisé par l'association Presqu'île Breizh, en partenariat avec la mairie de Quiberon et reconduit pour la 3^{ème} année. Le tir du feu intervient au terme de la parade finale qui aura lieu sur l'esplanade Hoche. La durée totale du feu devra être de 10 minutes environ. Le public attendu est estimé à 10 000 personnes.

Lieu de tir : parking situé derrière l'hôtel de Ville

Le prestataire devra proposer l'emplacement qui lui paraît être le plus approprié pour la réalisation du spectacle.

Date et horaire : samedi 28 octobre 2017 à 18h00 (heure à confirmer).

2) La prestation comprendra :

- La fourniture des divers documents nécessaires à la constitution des demandes d'autorisations auprès des autorités compétentes pour le dépôt et le suivi du dossier en Préfecture ;
- La participation avec les différentes instances à la réunion de sécurité ;
- La fourniture de produits pyrotechniques agréés ;
- le transport et la livraison sur site des artifices et matériels de tirs.
- la location de la barge, en option pour le feu du 14 juillet, de base pour le feu du 15 août, son installation et la désinstallation ;
- L'installation de la zone de tir ;
- Le gardiennage du site, de l'heure d'arrivée des fournitures à l'heure de départ des artificiers ;
- l'installation et le tir par des artificiers qualifiés,

- l'assurance responsabilité civile tir de feux en couverture des dégâts éventuels sans limite de couverture des dégâts causés par le feu d'artifice.

- la récupération de l'ensemble des déchets pyrotechniques issus du tir, les pièces défectueuses ainsi que les artifices non tirés.

- Le nettoyage du site à l'issue du tir : le prestataire devra respecter l'état du site de la zone de tir, et le rendre dans l'état où il l'a trouvé. Avant son départ, il devra récupérer l'ensemble des résidus et des déchets pyrotechniques issus du tir, dont les pièces défectueuses, ainsi que les artifices non tirés (déchets classés dangereux N°16-04-02 par l'article R541-8 du code de l'environnement) qu'il aura pu créer. Pour les déchets inertes et non toxiques de gros volume, un conteneur pourra être mis à disposition par la Ville de Quiberon.

- **Une note technique** des dispositions que le candidat envisage de mettre en œuvre pour exécuter le marché. Cf paragraphe E présentation des offres du règlement de consultation

3) Sécurité

Le prestataire devra veiller au respect des règles de sécurité en vigueur concernant le transport et le stockage des artifices, et concernant les distances de sécurité du pas de tir par rapport au public.

Le transport des matières dangereuses se fera selon la réglementation en vigueur.

Un gardiennage du site sera assuré par le prestataire, à ses frais pendant la durée de l'occupation.

Toutes les mesures de sécurité devront être prises pour éviter de porter atteinte au public, aux installations et aux bâtiments situés à proximité. Le prestataire devra prendre toutes les précautions utiles pour que les retombées incandescentes ne puissent provoquer l'inflammation des revêtements de toitures, habillages de façades, stores, du public etc....

Il devra fournir avant le 12 mai 2017 dernier délai, le dossier complet permettant à la ville de déposer une demande d'autorisation de réalisation d'un feu d'artifice auprès des services de la Préfecture.

Le pouvoir adjudicateur met à la disposition du prestataire le site, les arrivées électriques.

Une visite sur site est obligatoire.

Si les conditions météorologiques ne permettent pas le tir, le prestataire devra assurer le tir le lendemain ou à une date ultérieure fixée par la collectivité sans pouvoir prétendre à des indemnités ou frais supplémentaires, y compris pour le transport des produits pyrotechniques. En cas d'impossibilité, le prestataire précisera les modalités d'annulation qu'il appliquera.

4) Communication

En cas de dysfonctionnements du prestataire empêchant le tir, des modalités préalables de communication devront être définies (type de message, support de diffusion, moment de la diffusion).

E. Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Pièces de la candidature :

Les candidats sont invités à utiliser le formulaire "**Lettre de candidature**" pour présenter leur candidature. Ce document est joint au dossier de consultation des entreprises.

Le dossier complet à produire par chaque candidat contiendra les éléments indiqués ci-dessous :

- Une lettre de candidature signée (modèle "**Lettre de candidature**" de préférence) ;
- Déclaration sur l'honneur signée pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (modèle "**Lettre de candidature**" de préférence) ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail (modèle "**Lettre de candidature**" de préférence) ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

- Pièces de l'offre :

- La lettre de commande : **à compléter et à signer** par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
 - Une décomposition du prix global et forfaitaire **signée** ; Pour le feu du 14 juillet, le prix devra mentionner le tir du feu depuis le môle de Port-Maria, et en option depuis une barge dont la location et l'installation seront à sa charge.
- Une note technique** des dispositions que le candidat envisage de mettre en œuvre pour exécuter le marché. Ce document contiendra toutes les justifications et observations du candidat et en particulier :
- Expériences du prestataire et des techniciens chargés de la prestation,
 - Le schéma de modalités et moyens de mise en œuvre du spectacle.
 - Un mémoire technique des prestations proposées.
 - Simulation ou synopsis du feu d'artifice proposé sur support DVD ou clé USB ou par voie dématérialisée permettant de mettre en évidence les enchaînements, la scénographie, les effets visuels.
 - Durée du feu

- Quantité d'artifices tirés
- Le tableau récapitulatif des produits avec l'origine des produits, le numéro d'agrément, le poids, la catégorie des artifices employés et le poids total de matière active.
- Un plan de situation avec échelle de la zone de tir faisant apparaître :
 - zone de risque
 - zone de retombée éventuelle
 - barrières qui isoleront le public
 - mesures de sécurité (distance entre le feu et le public, calibre aérien...)
- Les informations nécessaires à la déclaration de spectacle pyrotechnique (cerfa N°14098*01);
- garanties de respect de la réglementation et engagement en développement durable,
- modalités de report en cas de mauvais temps ;
- modalités d'indemnisation en cas d'annulation ou de dysfonctionnements liés au prestataire

· Le certificat de visite des lieux (voir annexe 1). **Ce document est obligatoire sous peine de non-conformité de l'offre.**

Les candidats doivent obligatoirement visiter les lieux cités dans l'annexe 1. Pour ce faire, les candidats doivent contacter Monsieur Dominique CALCAGNO au 06 75 65 62 37. Il sera délivré une attestation de visite, suivant le modèle mis en annexe n°1 du présent règlement de la consultation, à la fin des visites.

ATTENTION : Il est prévu un budget maximum de 25 000 € T.T.C. (incluant tous les frais liés à la prestation, la pyrotechnie, ainsi que le personnel) pour la réalisation des 3 prestations du 14 juillet, du 15 août et du 28 octobre 2017. Les feux du 14 juillet et du 15 août devront avoir la même durée.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

E. Examen des candidatures et des offres

Conformément à l'article 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur décide d'examiner les offres avant les candidatures.

E.1 – Analyse des offres

Les critères retenus sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

CRITERES	%
1. Qualité artistique	40
2. Valeur technique	30
3. Prix des prestations	30

E.2 - Analyse des candidatures

En application du 1° du II de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics seules les pièces du candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché seront vérifiées.

L'insuffisance de capacité ou l'absence de compléments dans le délai imparti entraîne le rejet de la candidature et le choix de l'offre classée immédiatement après celle écartée, sous réserve de la mise en oeuvre de la même procédure de vérification.

E.3 – Attribution du marché

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire, après vérification de la candidature et production des certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

F. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les enveloppes doivent être adressées soit à l'adresse postale suivante avec accusé de réception soit en mains propres auprès de l'accueil soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante, avant le 7 avril 2017 à 17h.

f.walter@ville-quiberon.fr

Mairie de QUIBERON

A l'attention de Florence WALTER, responsable du Pôle Culture Communication

Animations

7 rue de Verdun

CS 90801

56178 QUIBERON Cédex

Mention « OFFRE POUR FOURNITURE ET ORGANISATION DES FEUX D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2017, DU 15 AOUT 2017 ET DU 28 OCTOBRE 2017 » et « NE PAS OUVRIR ».

Si l'offre est remise en main propre, elle devra l'être contre récépissé dûment daté à l'adresse ci-dessous (heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13h30 à 17h30).

Informations auprès du service Finances et marchés publics de la Mairie de Quiberon pour les aspects de procédure : 02 97 30 24 00 ou [c.robo@ville-quiberon.fr](mailto:c. robo@ville-quiberon.fr)

Informations auprès de Florence Walter, responsable du pôle culture communication animations de la mairie de Quiberon : 02 97 30 24 00 ou f.walter@ville-quiberon.fr

Le présent règlement de la consultation comporte 9 pages y compris son annexe « attestation de visite ».

**ANNEXE N°1 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION PORTANT SUR
L'ORGANISATION DES FEUX D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2017 / DU 15 AOUT 2017 ET
DU 28 OCTOBRE 2017**

Attestation de visite obligatoire (à présenter lors de la visite)

L'entreprise, représentée
par..... a visité les lieux :

- Grande Plage de Quiberon,
- Plage du Porigo à Port Haliguen,
- Parking derrière l'hôtel de Ville,

le..... à

Le référent de la Ville de Quiberon (signature et date)

Le prestataire (signature et date)

LETTRE DE COMMANDE

FOURNITURE ET ORGANISATION DES FEUX D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2017, DU 15 AOUT ET DU 28 OCTOBRE 2017

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

A. Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de QUIBERON.

Personne responsable du marché : M. le Maire

Adresse : 7 rue de Verdun

Code postal : 56 170

Téléphone : 02 97 30 24 00

Télécopieur : 02 97 30 24 09

Adresse de courrier électronique (courrier) : budget@ville-quiberon.fr

B. Identification de l'attributaire

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M

.....

.....

C. Désignation du marché

Objet du marché : : la présente consultation concerne la fourniture et l'organisation des feux d'artifice du 14 juillet 2017, du 15 août 2017 et du 28 octobre 2017 pour la ville de Quiberon

Mode de passation : La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Pièces constitutives du marché :

- La présente lettre de commande, signée des deux parties ;
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par arrêté du 19 janvier 2009, en vigueur lors de la remise des offres ou lors du mois d'établissement des prix (mois Mo) ;
- Le règlement de consultation
- La décomposition du prix global et forfaitaire établie par le titulaire à l'appui de son offre ;
- La note technique établie par le titulaire à l'appui de son offre.

D. Modalités financières

Prix : Les prestations du marché concernées par cette lettre de commande seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire :

		<i>Montant en chiffres</i>	
<i>Montant H.T. Solution de base</i>	=	€ HT
<i>T.V.A. 20% (en chiffres)</i>	=	€
<i>Montant total T.T.C. (en chiffres)</i>	=	€
<i>Arrêté en lettres</i>			
.....			
<i>Avec option tir depuis une barge feu du 14 juillet 2017</i>			
<i>Montant HT</i>	=	-----	€ HT
<i>T.V.A. 20% (en chiffres)</i>	=	-----	€
<i>Montant total T.T.C. (en chiffres)</i>	=	-----	€

Le détail de ce prix figure dans la décomposition du prix global et forfaitaire établie par le titulaire.

Variation dans les prix : Les prix sont fermes.

Paiement : Le délai global de paiement est de 30 jours. Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Comptable public assignataire : Monsieur Le Comptable Public de Carnac

E. Modalités particulières d'exécution

Durée du marché et délai d'exécution : La notification du marché au titulaire vaudra ordre d'exécuter les prestations les soirs du 14 juillet 2017, du 15 août et du 28 octobre 2017

Pénalités : Les pénalités sont appliquées conformément à l'article 14 du C.C.A.G-F.C.S.

F. Engagement du candidat

Fait en un seul original,

À, le

Signature du candidat
(porter la mention manuscrite lu et approuvé)

G. Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur

À Quiberon, le

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur**

MARCHÉS ET ACCORDS-CADRES
LETTRE DE CANDIDATURE
DÉSIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le présent formulaire est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature. En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur.

A – Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

C - Objet de la candidature

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

- pour le marché ou pour l'accord-cadre *(en cas de non allotissement) ;*
- pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché ou de l'accord-cadre *(en cas d'allotissement) ;*

(Indiquer l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

- pour tous les lots de la procédure de passation du marché ou de l'accord-cadre.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.]

Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

NON OU OUI

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

(***) À défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement

F1 - Interdictions de soumissionner

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés..

F2 - Capacités.

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :

(Cocher la case correspondante.)

- le formulaire "Déclaration du candidat individuel". les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement)

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [LCD](#).]

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

H - Signature du candidat individuel ou de chaque membre du groupement

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.